

Taxe foncière, animations de Noël et abattoir au menu



Taxe foncière, animations de Noël et abattoir au menu

Gérard Dubrac, maire de Condom, a tenu une conférence de presse aujourd'hui mardi 18 décembre, en présence de Serge Cotret, chargé de la communication et Alexandre Cardona, chargé des finances et de l'urbanisme.

Au niveau fiscal, les dossiers relatifs à l'abattement sur la taxe foncière doivent être déposés avant le 31 décembre 2018 au Centre des Finances Publiques. Tous les renseignements sur ces dispositifs sont sur le site de la mairie <https://www.condom.org/fiscalite/>

Coté animation, les élus de Condom trouvent l'offre commerciale de la cité très complète, ce qui doit inciter les Condomois à consommer et acheter local. D'autant qu'un effort particulier a été décidé cette année quant aux illuminations de Noël et que cet environnement chaleureux ne peut être que propice aux achats de fin d'année. La mairie participe également aux nombreuses animations proposées (manèges, calèche, sonorisation, animation musicale, soutien à l'Association des Commerçants et Artisans et à celle des Amis de la Halle).

Autre sujet abordé, l'avenir de l'abattoir, avec un projet qui prend forme. L'abattoir actuel en zone rouge (inondable) ne sera pas réhabilité. Une réflexion autour d'un nouveau projet est en cours, route d'Eauze, car pour le Maire de Condom, il y a un vrai besoin des professionnels pour un tel établissement. Les discussions et les concertations se dérouleront en 2019.

Enfin, le nouveau Mag de Condom est sorti, il sera diffusé dans les boîtes aux lettres entre le 20 et 22 décembre.

Texte et photos Marc Le Saux



L'actuel abattoir



Les illuminations féériques de cette fin d'année - Photos Marc Le Saux